



COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE des AAPPMA en RECIPROCITE au CENTRE INTERNATIONAL de SEJOUR

Le 22 OCTOBRE 2016

AAPPMA présentes : 21.

Les Présidents des AAPPMA de Colombier Fontaine, Deluz et Jallerange étaient représentés par l'un de leurs membres auxquels elles ont donné pouvoir.

Etaient excusées les AAPPMA de : Arc et Senans (pouvoir C. DENISOT de La Concorde), Audincourt (pouvoir JL. CUENOT, AAPPMA Fesches), Vieux Charmont (pouvoir G. COLOMBEL de Voujeaucourt).

Etaient absentes celles de : Nommay, Roche lez Beaurpré, Saint Vit, Sancey le Long.

Présence de MM. MOUGIN, MALAVAUX, TRIBOULET, LAURINE et BARON membres de la Commission.

Messieurs FRICHET et COUPRY étaient excusés.

C. ROSSIGNON Chef d'Etablissement de la FD25, était présent (invité en tant que personnel associé).

Ordre du Jour :

- **Bilan financier 2015**
- **Election des 5 membres extérieurs associés de la Commission Réciprocité**
- **Montant de la cotisation Réciprocité 2017**
- **Informations diverses (arrêt de la cotisation « Récipro-URNE » en 2017 et conséquences)**
- **Le point sur les subventions, travaux et actions 2016**
- **Questions diverses**

Salutations et remerciements à tous les présents, avec une présentation rapide de la part de Jean luc CUENOT, Président de Fesches le Châtel (à la limite du Doubs et du Territoire de Belfort). Ce dernier s'excuse pour le compte-rendu tardif de la première réunion de la Commission Réciprocité du 19 mai dernier.

Il remercie également ses prédécesseurs, en particulier, M. VINCENT, pour le travail commencé pour essayer d'étendre le plus possible et le mieux possible notre réciprocité. Il a été l'acteur principal de la création, ou plutôt de l'extension de la carte dite « Interfédérale ».

Premier point : bilan financier 2016 :

Parole est donnée à Christian ROSSIGNON pour nous communiquer un bilan provisoire, l'année n'étant pas terminée et certains n'ayant pas fait parvenir tout ou partie des données.

Fin 3° trimestre cartes « majeur » 4376 contre 4908 en 2015, mais sans conséquence financière de par l'augmentation l'année précédente de la carte interfédérale et une redistribution plus importante de l'URNE à notre égard (38396 € en 2016 contre 26200 en 2015).

L'explication la plus probable de la diminution est les conditions météo- du début de saison, et cela se vérifie à chaque fois que lorsque la carte n'est pas prise à cette période. Elle ne sera presque plus achetée après.

Comparatif au 3^{ème} trimestre :

Type carte	2016	2015
Majeur	4376	4908
Mineur	711	736
Découverte	1170	1297
Femme	295	291
Hebdomadaire	150	150
Journalière	1265	1464
Timbre carpe de nuit	339	339

La carte interfédérale, dite « carte nationale » : 1630, ce qui représente 37% contre 32% en 2015 des cartes vendues.

La part internet, cartes vendues par cet intermédiaire est de 54% (37% par les dépositaires et 17% les particuliers).

Le point était lancé sur les cartes internet avec comme à chaque fois de nouvelles interrogations, mais qui sont plus techniques, avec quand-même d'autres craintes légitimes mais auxquelles il faudra se confronter.

Points techniques sur les ventes de cartes et principalement le système internet :

- Si la carte est réglée par carte bancaire, il y a des frais bancaires dessus et en plus cela rentre dans le chiffre d'affaires du magasin. La réponse à ce problème pourrait être la création d'un compte bancaire « à part » pour ne gérer que cette vente.
- Formation : Qui et comment est-elle assurée ? Réponse : par Virginie notre Secrétaire de la fédération. La Formation est assez facile. Même si par la suite il y a un problème, Virginie peut répondre et dépanner par téléphone. En dehors des heures d'ouverture, les dépositaires peuvent s'adresser à d'autres dépositaires internet qui pourront les aider (la liste par AAPPMA figure sur www.cartedepeche.fr).
- Indemnisation : (réponse faite en même temps à la question de Voujeaucourt à ce sujet) Nous reverrons en Commission le mode de rétribution qui était jusque là en vigueur en fonction des cartes vendues en ce qui concerne les consommables car nous n'interviendrons pas quant à l'achat de matériel informatique, considérant que pour la part carte de pêche, celui-ci n'est que très peu utilisé.
- Place dans le magasin ou bureau pour mettre le matériel : Il est toujours possible de prendre les coordonnées et le paiement puis de créer la carte un peu après, sachant que pour les premières créations cela prend un peu de temps, mais que par la suite c'est beaucoup plus rapide.
- Pour le moment, le problème contre lequel nous n'avons pas la solution est la couverture internet (pas de problème au niveau du camping de Baume les Dames puisqu'ils proposent eux mêmes une couverture Wifi à leurs résidents !).
- Pourrait-il y avoir une possibilité de mise en place d'un système de carte « prépayée » qui serait mise à disposition dans les campings ou autres ? Bien entendu cela imposerait de nombreuses

responsabilités matérielles et surtout financières : la question peut être posée, pourquoi pas, mais le problème qui peut se présenter sera la gestion de ce système. Analyse de C. ROSSIGNON : il est peu probable que cette possibilité soit retenue par la FNPF, car elle constituerait en quelque sorte un retour au « carton » avec tous les inconvénients que la solution internet avait permis de régler.

- Il faut demander à ce que lors d'une prise de carte par internet les informations locales soient automatiquement liées et soient éditées (il faudra bien sûr que ces informations soient les plus claires et succinctes possibles).

– Point moral et humain :

Il arrive très souvent que les anciens dépositaires (qu'ils soient âgés ou non) ne veulent pas se lancer dans l'informatique, ce qui peut se comprendre facilement pour certains, alors comment faire ? Peut-on se passer du petit magasin ouvert le dimanche matin sur place, mais regardons combien de cartes étaient vendues dans ces conditions ? Ne devons nous pas, tant pis, nous en passer ?

Mais il existe aussi une possibilité en devenant nous même (AAPPMA) dépositaire, comme je l'ai fait, suite à la fermeture de mes deux anciens dépositaires, à Fesches le Châtel. Je trouve que cette solution a ses avantages, elle permet aux pêcheurs de régler en liquide ou en chèque, elle permet également, autre très gros avantage, de discuter et de rencontrer les pêcheurs, mais bien sûr l'inconvénient est qu'il faut trouver un ou des bénévoles, pour soit tenir une permanence, comme je le fais moi-même, soit assurer le service à la maison

Deuxième point : Participation à la Commission Réciprocité.

Rappel : la Commission peut accepter 5 membres extérieurs au Conseil d'Administration de la FD25 (RI de la réciprocité), donc appel est fait à candidature, s'il y a plus de 5 membres volontaires, nous procéderons par vote, sinon ces personnes seront proposées à l'aval des présents.

Point important : il nous paraissait nécessaire qu'au moins un représentant du secteur de l'Ognon soit présent à cette Commission, compte-tenu de la mixité de cette rivière avec la Haute-Saône.

Il se présente 5 volontaires, dont certains faisaient déjà partie de cette Commission, en l'occurrence :

- Julien BARON (Colombier Fontaine)
- Christian DENISOT (la Concorde du Doubs-Besançon)
- Gérard GARNIER (Avilley)
- Philippe PETIT (Clerval)
- Jean Louis RACE (Emagny)

– Ces personnes ont été acceptées à l'unanimité et sont remerciées pour leur participation.

Troisième point : Cotisations 2017

Je ne pense pas qu'il faille augmenter celle-ci, non pas par démagogie, mais simplement parce que pour le moment nous arrivons à fonctionner correctement avec les finances actuelles, et il faudra bien sûr surveiller ce fonctionnement attentivement.

Nous savons que si la Fédération décide d'augmenter sa part nous aurons à subir et perdrons ainsi une part de financement.

La proposition est faite et adoptée concernant maintien pour 2017 des tarifs 2016 (tarif global des cartes, ce qui sous-entend que la part réciprocité diminuera si les cotisations fédérales augmentent).

Quatrième point :

Point qui concerne chez nous uniquement Baume-les-Dames, car il a été décidé au niveau de l'entente URNE, de supprimer la cotisation appelée « réipro-URNE » (destinée aux seules AAPPMA « partiellement réciprocitaires »), il n'y a donc plus la possibilité d'adjoindre un timbre « Réipro-URNE » sur une carte (qui en soit n'avait guère d'intérêt...).

Petit rappel de l'historique du cas du Cusancin, ou cela n'a pas été facile de faire venir ce secteur dans l'AAPPMA de Baume-les-Dames à cause des propriétaires riverains qui ne souhaitent pas voir affluer de nombreux autres pêcheurs (ce qui ne sera pas le cas...), quitte à retirer leurs lots si une réciprocité leur est imposée.

Problème à essayer de régler avec eux et l'AAPPMA de Baume les Dames.

Cinquième point : Travaux, actions et subventions 2016.

- Mise à l'eau de Rougemont-Montferney réalisée.
- Clerval : le devis modifié de la mise à l'eau a été reçu.
- Colombier-Fontaine : l'idée de reprendre un petit plan d'eau, associé avec Voujeaucourt a été abandonnée par le CA de Colombier, cela aurait trop perturbé leurs finances, malgré l'aide de la réciprocité.
- Ruisseau de Bénusse : définition des travaux de restauration morphologique en cours.
- Demande de subvention de SOS Loue Rivières Comtoises pour boucler le financement des analyses sur le Gland (secteur Audincourt, Seloncourt....) à hauteur de 2000 €, la même somme qui a été demandée à la Fédération. Demande acceptée, mais en soulignant que nous serons prudents quant à la distribution d'éventuelles nouvelles aides et que cela se justifie vraiment par une participation du secteur concerné à la réciprocité.

Sixième point : Questions diverses

- Avilley
Où en est le projet de matérialiser les mises à l'eau à l'aide de panneaux indicatifs, mettant en valeur les biefs concernés ? Ce projet avait été soutenu et exposé par Jérémy NICOLET.

L'idée n'est en aucun cas abandonnée, le seul problème est la disponibilité de Jérémy auquel on a confié une charge ponctuelle de travail trop importante. Affaire à suivre....

- Colombier Fontaine
Depuis les élections nous n'avons reçu aucune information : quelle est la politique, les objectifs, les orientations ?

Il me semble qu'il n'y avait pas plus d'informations avant sur la politique fédérale. Je sais que la présidence n'étant pas dans notre système réciproitaire, cela soulève de nombreuses interrogations, mais nous nous continuerons à essayer d'étendre notre système et surtout éviterons d'effectuer un retour en arrière.

G. MOUGIN intervient pour souligner qu'il n'a rien contre la réciprocité et qu'il a été élu pour superviser l'ensemble des pêcheurs de notre département quels que soient leurs Statuts. JL. CUENOT le remercie d'ailleurs pour le travail effectué avec Jean Jacques CLAUSSE sur l'AAPPMA de Saint Vit et le retour des étangs dans notre réciprocité.

A la fédération départementale, il était envisagé de séparer les comptes « réciprocité » et autres. Si oui pour quand ?

Le compte a été créé et déjà approvisionné en partie, d'après notre trésorier G. LAURAIN, et sera entièrement autonome lorsque toutes les écritures de fin d'année seront passées.

A lire les journaux, il y a la guerre entre les pêcheurs professionnels, amateurs aux engins et les AAPPMA. Nous avons le même objectif faire revenir les poissons. N'y a-t-il pas moyen de se mettre autour d'une table pour s'entendre ?

Allusion est faite à nos voisins du Territoire de Belfort qui allaient subir une pression de la part des professionnels, la question n'est pas à l'ordre du jour chez nous, mais il faut être vigilant car nous n'avons pas tout à fait la même vision de la pêche. Ils ont une vision très mercantile au détriment parfois de nombreuses règles qu'eux n'ont pas à subir (ou ignorent allègrement !) d'ailleurs par la suite une question a été posée sur ce sujet avec une autre vision.

Nous avons pour notre part demandé à leur reprendre certains baux, puisqu'il y a moins voire presque plus de professionnels sur notre secteur, donc nous trouvons légitime de se réapproprier une partie des lots, nous n'avons pas de réponse claire à ce jour.

– Clerval :

Quelle est la date prévue pour les projets de nouvelles tailles des poissons ?

La Commission Règlementation a travaillé sur le sujet et soumettra les propositions retenues en vue de l'A.R.P (Arrêté Règlementaire Permanent) aux services de la préfecture qui statueront, et décideront ou non d'accepter tout ou partie de ces propositions.

A-t-on l'intention de permettre aux pêcheurs professionnels de pratiquer dans les canaux ? Ce serait catastrophique car ils décimeraient le cheptel piscicole. Evidemment ces gens ayant vidé leurs lots veulent nous piller le peu de réserve qu'il reste.

La réponse a été donnée auparavant et nous nous engageons bien sûr à être le plus vigilant possible.

Nous devons recevoir des subventions pour l'école de pêche de : 250€ deux fois en 2016 et nous n'avons rien reçu. Est-ce un oubli ?

Simple petit rappel : pour prétendre à ces subventions des règles ont été fixées, qui demandent de déposer un dossier au préalable, qui donne dans un premier temps droit à une première tranche de 250€ lors de la première manifestation, et la deuxième tranche, également de 250€, sera donnée sur présentation du bilan. L'APN de Clerval n'étant pas constitué en 2016, il ne peut évidemment pas y avoir de subventions vu qu'il n'y a pas eu d'activité !

– L'Isle sur le Doubs :

–

Véloroute : la circulation est interdite à tout véhicule à moteur sauf aux ayants droits. Les pêcheurs ne sont-ils pas des ayants droits par la location des lots ? Question déjà posée à l'AG réciprocity 2015.

Question légitime, qui se pose d'ailleurs partout en France et pour laquelle à ce jour nous n'avons aucune réponse officielle, à nous d'essayer d'obtenir de nouvelles précisions !

Véloroute toujours : un terrain inondable est à vendre le long de la Véloroute au milieu du lot 80. L'AAPPMA peut-elle acheter ce terrain, le transformer en parking et permettre aux pêcheurs de venir se garer en utilisant la Véloroute ?

Question à soumettre à quelqu'un ayant compétence juridique de même qu'à la Fédération Nationale, donc affaire à suivre.

Serait il possible pour 2017 de prévoir quelques règlements de pêche en anglais et en allemand pour nos dépositaires ? Pas toujours facile d'expliquer les horaires, le nombre de prises, les modes de pêche, la pêche de nuit, etc., aux touristes étrangers qui veulent pêcher.

C'est bien entendu possible, il faudra simplement estimer le nombre nécessaire et voir le coût.

Pêcheurs professionnels : depuis plus de 25 ans, le lot n°80, de l'écluse d'Appenans au barrage de la Goulisse, est pêché par des professionnels. Le CA de l'AAPPMA vous demande de faire le nécessaire pour ne plus avoir ce genre de « soit disant pêcheur » sur notre parcours. Ce lot est le seul facilement accessible et sur lequel nous souhaiterions réaménager une frayère à brochets.

Christian ROSSIGNON est intervenu dans ce sens en début d'année et se demande où en sont les demandes officielles de notre Fédération ?

– Voujeaucourt :

A qui profite l'économie des cartes cartonnées ? En effet, la dépense est importante pour une AAPPMA qui vend environ 1500 produits à l'année :

. Achat d'un ordinateur par l'AAPPMA,

. L'imprimante fournie par la Fédération (merci) n'est pas suffisamment performante pour ce débit donc achat d'une imprimante laser par l'AAPPMA. Toner d'encre environ 20 à 30 € le toner, à multiplier par 4 couleurs pour l'année. Il faudrait peut-être aider les AAPPMA qui vendent beaucoup de produits selon un barème à établir (certains produits ne rapportent rien à une AAPPMA, ex : timbre de nuit, mais doivent être imprimés).

Première chose, l'économie de cartes papier implique une charge supprimée, donc l'argent est soit redistribué, soit il n'y a pas d'augmentation. Il en est de même pour l'argent des timbres de nuit qui est également redistribué.

Pour la rétribution des dépositaires la question a été posée en Commission pour revaloriser celle ci en fonction du nombre vendu.

Je me permets de rappeler quand-même qu'avec une imprimante laser : les 1500 produits peuvent être largement imprimés avec un seul jeu de « cartouches », le coût d'impression n'est donc pas élevé.

Question posée en dernière minute par notre président, G. MOUGIN concernant le timbre carpe de nuit qui n'est valable actuellement que dans notre système réciproitaire, or s'il veut ouvrir un tel parcours chez les non réciproitaires, où ira le financement ?

Le timbre carpe de nuit actuel est une option de la réciprocité, destiné à des parcours réciproitaires : il ne donnerait de toute façon pas accès à d'hypothétiques parcours de nuit hors réciprocité ! Il y a bien sûr une solution toute trouvée : il suffit de rejoindre le système réciproitaire et ainsi de simplifier la vie de tous les pêcheurs !! Mais il existe encore de nombreux freins à cette éventualité, parfois compréhensibles mais aussi parfois difficiles à admettre. Bien sur il faut toujours se prêter à imaginer que l'on arrive à simplifier au maximum la vie de nos pêcheurs.

Le Président de la Réciprocité,

JL. CUENOT